

LE MEGAPHONE

Octobre-Novembre-Décembre n° 67

LE JOURNAL DU PERSONNEL SYNDIQUE CGT
DE LA CELLULOSE DU PIN



Le Brulot

Quel choix dans le contexte actuel notre élite propose au peuple souverain pour le futur ?

Fachos ou salauds ?

30 à 40 ans d'incurie Politique, d'enrichissements personnels et aujourd'hui, la seule alternative qu'ils essaient à nous vendre c'est:

Fachos ou salauds ?

Silence Peuple: Arrogants qu'ils sont, ils pensent que pour garder le pouvoir ils n'ont plus besoin de ton avis.

Aujourd'hui, les salarié (es) convaincus de leur malfaisance sont dans la rue et demain, ils seront toujours dans la rue. Car, oui, c'est la rue, qui aujourd'hui, et dans le futur, gouvernerait par obligation face aux mercenaires du fric roi.

La caste au pouvoir sème la discorde, la peur, la menace, use de tous les artifices fallacieux à sa disposition pour pourrir une situation qu'elle a elle-même créé.

Aux indépendants, à l'élite (rire), aux Grands patrons, PDG, DG, Financiers, Experts en tout, qui nous montre d'un doigt accusateur, ce sont des millions de salarié (es), retraité (es), étudiant (es) qui désapprouvent et montrent avec force de convictions ces projets désastreux au niveau social. N'oubliez surtout pas, Messieurs et mesdames, ceux que vous accusez en inquisiteurs de tous les maux.

Ces millions de citoyens sont aussi pour vous et surtout pour vous, des clients.

Eux et leurs familles par le combat qu'ils mènent pour protéger et valoriser le travail c'est aussi pour augmenter leur pouvoir d'achat.

Vous entendez là « POUVOIR D'ACHAT »

.../...

EDITO

Rapport à ces projets de lois iniques d'hier et d'aujourd'hui, leur créateur mène le pays dans le mur et s'ils pensent les imposer par la force, alors nous allons vers des lendemains qui déchantent.

Messieurs et Mesdames les serviles, nous citoyens, citoyennes, nous avons appris à l'école de la république que notre pays, La France, a été le pays des lumières et vous, vous voulez le plonger dans le noir.

Messieurs et Mesdames, qui pour le moment gouvernent, servez vous pour une fois de vos intelligences pour faire œuvre de salubrité publiques et arrêtez votre offensive sur les conquies sociaux du pays.

Et si, pas hasard vous décidiez de partir avant, rendez l'argent, tout l'argent. Les millions de travailleurs impliqués dans la lutte et leurs familles ne lâcheront rien.

Car à l'inique citoyens et citoyennes ne s'adaptent jamais.

Nous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année à l'ensemble des syndiqués et leur famille et tous nos vœux pour l'année 2020.



MACRON DÉTRUIT L'ASSURANCE CHÔMAGE

En détruisant l'assurance-chômage, le gouvernement et les patrons vont chasser les chômeurs plutôt qu'éliminer le chômage dont ils sont responsables ! L'Etat autoritaire fait 3.4 milliards d'euros d'économies sur le dos des privés d'emploi !

1.4 millions de privés d'emploi

SERONT VICTIMES DES NOUVELLES RÈGLES DE L'ASSURANCE CHÔMAGE !

750 000

C'est le nombre de chômeurs qui vont perdre toute indemnisation car il faudra travailler 6 mois au lieu de 4 mois actuellement pour ouvrir ou recharger des droits !

650 000

C'est le nombre de chômeurs dont les allocations vont baisser de 30% à 50% car la période de recherche des mois travaillés se fera sur 24 mois contre 28 actuellement et que les jours non travaillés seront comptés dans le calcul de l'allocation

Au lieu de répondre à l'urgence sociale,

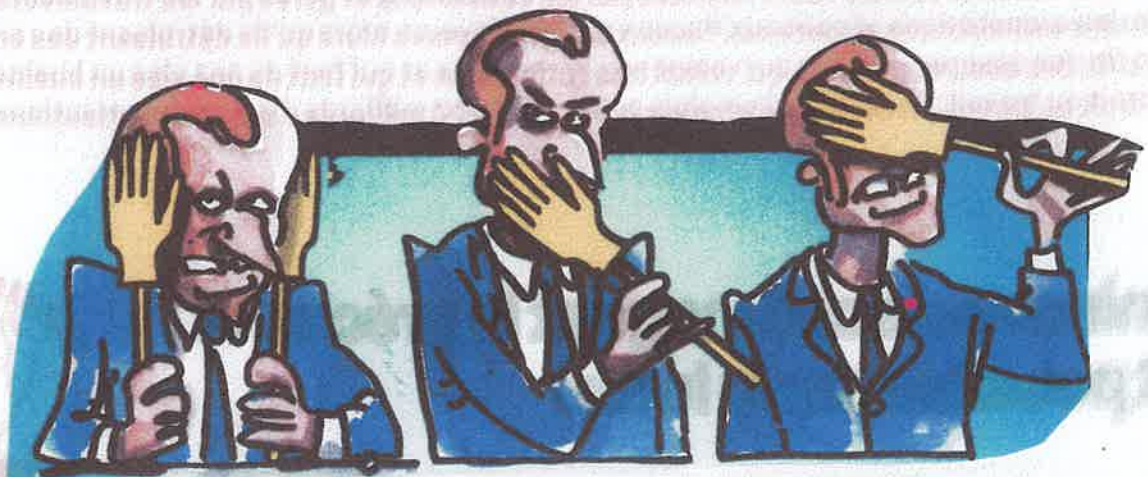
LE GOUVERNEMENT ENFONCE TOUJOURS PLUS LES CHÔMEURS DANS LA MISÈRE !

**SEULEMENT
DE CHÔMEURS
INDEMNISÉS**

20%

950€

**D'ALLOCATION
EN MOYENNE
PAR CHÔMEUR**



11 MILLIONS

DE TRAVAILLEURS VICTIMES DU PROFIT CAPITALISTE

CHÔMAGE, PRÉCARITÉ : LE TRIUMPHÉ !

Dans notre société, c'est le patronat qui décide de licencier ou non, d'embaucher ou non. C'est lui qui, à chaque fermeture d'usine et de magasins, condamne autant de travailleurs à la misère. Aujourd'hui, les embauches c'est 87% de CDD de moins d'un mois ! Cette précarité permet au patronat d'accroître toujours plus la concurrence entre les travailleurs pour augmenter leurs profits.

Cette course aux profits est au détriment de nos besoins : nous sommes 11 millions de travailleurs privés d'emploi et précaires à ne pas pouvoir dignement nous nourrir, nous loger, nous chauffer... Pour encore plus de profits, les patrons veulent en finir avec la sécurité sociale et ce pourquoi elle a été conçue : le maintien du salaire lorsque nous ne sommes plus au travail (chômage, retraite, maladie, maternité...) et la solidarité entre les travailleurs grâce au financement par les cotisations.

POUR UNE VIE DIGNE, AVEC LA CGT, IMPOSONS

**LA SÉCURITÉ SOCIALE
INTÉGRALE**

- ▶ 100% des privés d'emploi indemnisés
- ▶ 100% des risques couverts
- ▶ 100% de l'ancien salaire maintenu !

chômage
maladie
retraite

Une sécurité sociale 100% financée par les cotisations et gérée par les travailleurs

La fin des exonérations et cadeaux fiscaux aux employeurs alors qu'ils détruisent des emplois

La fin des assureurs privés qui volent nos cotisations et qui font de nos vies un business

Pour le droit au travail : 11 millions d'emplois créés c'est 220 milliards d'euros de cotisations sociales

**En finir avec le chômage et la précarité
c'est possible par la lutte !**



EXCLUSIF

BERCY LAISSE S'ÉVADER 1,8 MILLIARD

Le syndicat Solidaires finances publiques dénonce une baisse des moyens consacrés à la lutte contre la fraude. Résultat : 100 milliards non déclarés en 2018 et un trou de 1,8 milliard dans le budget.

PAR EMMANUEL LÉVY



Nouvel arsenal antifraude, coordination des services fiscaux avec la justice, collecte en masse des données sur les réseaux sociaux... À première vue, le ministre des Comptes publics, **Gérald Darmanin**, ne ménage pas sa peine pour remettre les fraudeurs dans le droit chemin et, accessoirement, pour remplir de quelques milliards les caisses de Bercy. Mais le « redresseur » de torts et chasseur de fraudeurs pourrait faire mieux. Et même beaucoup mieux, à lire le rapport réalisé par le syndicat Solidaires finances publiques, que **Marianne** a pu consulter : les sommes non déclarées auraient progressé de 20 milliards en cinq ans pour atteindre, dans la partie haute de la fourchette, la barre des 100 milliards en 2018. Et, pis, le montant des droits et pénalités issus des contrôles marque en 2018 (dernier bilan complet) un recul de 1,8 milliard d'euros, à 16,1 milliards.

Or pas besoin de maîtriser la science fiscale pour voir le problème : si le montant des fraudes explose et si celui des redressements encaissés diminue, alors une

question doit se poser au niveau des contrôles et... du nombre de contrôleurs. Le syndicat pointe ainsi le recul des effectifs et la baisse induite des « visites » sur place, dans des entreprises comme chez les particuliers. Près de 1 300 postes équivalents plein temps ont disparu dans les services spécialisés de la Direction générale des finances publiques entre 2010 et 2017, soit 10 % des effectifs, et l'hémorragie est amenée à se poursuivre.

Arithmétique bien comprise

Or, dans le même temps, le nombre d'entreprises à contrôler augmentait de 40 %. Résultat : moins de visites du percepteur et donc moins de redressements. Cette arithmétique, les fraudeurs l'ont bien intégrée. La probabilité de voir débarquer un agent des impôts est d'une fois tous les cent cinquante-quatre ans. Le président en personne, Emmanuel Macron, semblait même vouloir les caresser dans le sens du poil lors du dernier forum annuel de la banque BPI France, en octobre, quand il déclarait à propos du droit à l'erreur du

contribuable : « Vous pouvez le dire de ma part quand quelqu'un arrive et pour la première fois vous met la douille, [quand il] vous dit : "Je vous mets tout de suite les pénalités plein pot" ; vous pouvez lui dire : "J'ai vu le président de la République et il nous a dit qu'il y a le droit à l'erreur." S'ils ne sont pas au courant, vous m'écrivez et ce sera corrigé. »

C'est peu de dire que l'annonce a choqué les agents des impôts... Et encore ont-ils échappé à une étrange disposition qui a finalement été écartée grâce à un amendement de la députée LREM de la Meuse, Emilie Carriou. Plus fort que le droit à l'erreur, le « pas vu, pas pris ». « Le texte prévoyait qu'au terme d'un contrôle une sorte de quitus était délivré à l'entreprise. Autrement dit, ce qui avait échappé à l'attention du contrôleur était implicitement régularisé et ne pouvait ensuite faire l'objet d'un redressement », souligne Vincent Drezet, porte-parole de Solidaires finances publiques. On attend donc la prochaine estimation de la fraude fiscale par Solidaires finances publiques en 2035, à 150 milliards... ■

A la volée !

AU PAYS DES DROITS DE LA MATRAQUE ET DU LBD

PAR JACK DION

A la fin des manifestations, d'ordinaire, on fournit le nombre des participants, ce qui donne toujours lieu à des évaluations épiques. Désormais, on annonce également le nombre de blessés, d'amputés ou d'éborgnés. Je précise bien que je parle ici des manifestations ayant lieu en France, et non pas à Hongkong, à Moscou ou à Santiago du Chili. Dans ces derniers cas, nul n'ignore qu'il y a des violences condamnables et souvent condamnées. Des images arrivent sur les écrans. Des voix, autorisées ou pas, s'étranglent d'indignation. Parfois, des menaces sont entendues, et des demandes d'explication formulées. Mais, quand cela se passe en France, au pays des droits de l'homme, le silence est de mise.

Par quel engrenage fatal en est-on arrivé à cette situation qui mêle violence et démission, répression et indifférence, coercition et couardise ? Il fut une époque où l'on venait manifester en famille, parfois même avec les enfants, tant il était acquis que l'événement était à la fois revendicatif et festif. A l'exception de quelques circonstances très particulières, nul ne s'imaginait courir le moindre danger. Désormais, on manifeste à ses risques et périls. Il faut prendre ses précautions, se tenir sur ses gardes, surveiller les alentours comme un animal pris au piège.

Le phénomène black bloc, du nom de ces briseurs de manif patentés, n'y est pas pour rien. Certes, il y a toujours eu des casseurs, nourris d'une idéologie brumeuse où l'on a du mal à percevoir la moindre composante émancipatrice. On se gardera de trouver la moindre circonstance atténuante à leurs agissements, marqués par une haine de la police qui n'a d'égal que le mépris des syndicalistes.

Interrogée par *Télérama*, l'historienne Ludvine Bantigny explique benoîtement que les casseurs sont « des gens ponctuellement engagés dans une offensive politique qui passe par le corps et la violence. Ils n'agissent finalement pas autrement que ceux qui ont pris la Bastille, en 1789, en détruisant violemment un monument national ». On retiendra donc qu'un abribus ou une devanture de magasin représentent la Bastille des temps modernes. Comme quoi, de Mai 68, dont elle est spécialiste,

Ludvine Bantigny n'a gardé que le mythe de l'imagination au pouvoir, quitte à en perdre tout sens des réalités.

Pour autant, les faits et gestes de ces jeunes gens, souvent bien nés, qui jettent leur gourme en balançant des pavés n'expliquent pas tout. On doit s'interroger sur la mission dévolue aux forces de police par un ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, exfiltré du PS pour se convertir au macronisme, digne héritier de Jules Moch, symbole vivant d'un extrême centre maniant l'extrême répression.

La machine infernale a été mise en branle lors de la révolte des « gilets jaunes », symboles de cette « lèpre populiste » dénoncée par Emmanuel Macron avec l'élégance verbale qui sied à

un chef d'Etat. Au fil des semaines, le droit de manifestation a été foulé. On ne compte plus les défilés « non autorisés », les interdictions individuelles de manifestation, et surtout les cas de violences policières impunies. Il faut croire que Nicole Belloubet, la garde des Sceaux, a vocation à couvrir les instructions données par Christophe Castaner. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi le parquet est si réticent à poursuivre des policiers, quand bien même ces derniers auraient-ils pris un manifestant pour un punching-ball ou un dangereux terroriste.

Il aura fallu les révélations sur les réseaux sociaux, et le travail courageux de quelques journalistes, pour que l'on connaisse la vérité – l'horrible vérité – sur les visages éborgnés par les tirs de LBD (lanceur de balles de défense), les mains arrachées par les grenades, les visages tuméfiés par le bastonnage, les corps traumatisés

par le matraquage. En conclure que chaque policier est une brute par héritage génétique serait une ineptie. Chacun sait que les forces de sécurité ont elles aussi leur lot de victimes.

Mais, dès lors que leur mission consiste à faire respecter l'ordre républicain, on est en droit de demander des comptes à ceux qui les envoient sur le terrain avec pour seule règle le message adressé par le préfet de Paris, Didier Lallement, à une manifestante : « Nous ne sommes pas dans le même camp. » Victor Hugo disait : « La République affirme le droit et impose le devoir. » Le « camp » du préfet infirme le droit et déshonore le devoir. ■



ET CE CHIFFRE QU'ON NOUS RABÂCHE :

? 14 % ? ?

Le montant consacré au paiement des pensions ne doit pas dépasser 14 % de la richesse nationale, nous dit le gouvernement. Ah bon ? Derrière ce plafond se cache une vraie idéologie budgétaire. **PAR EMMANUEL LÉVY**

Les experts de la chose budgétaire ressortent régulièrement de leur répertoire cette rengaine joliment nommée « règle d'or ». Un chiffre magique, censé résoudre toutes les équations économiques. Un sésame comptable, capable d'ouvrir toutes les portes politiques. Le (trop) fameux « 3 % » maastrichtien correspondait à cette rhétorique cabalistique. Il fixait la limite des déficits publics à ne pas dépasser par rapport au PIB pour vivre en harmonie dans la zone euro. Mais voilà une nouvelle règle d'or, celle « des 14 % » : l'argent consacré par la France au paiement des pensions de retraite ne doit pas dépasser ce plafond sous peine de tomber dans le laxisme budgétaire. Toute l'architecture de la réforme des retraites façon Macron-Delevoye s'est construite sur ce ratio sacré. « La réforme des retraites a, elle aussi, pour objectif premier de construire un outil automatique destiné à figer les pensions versées par les systèmes obligatoires à leur niveau actuel de 14 % du PIB (soit une augmentation de deux points en une décennie), et ce, quels que soient le futur contexte macroéconomique, la démographie ou les mutations des conditions de travail. Il suffira ainsi d'adapter au fil de l'eau la valeur du point », expliquait dans le Monde

Philippe Askenazy, chercheur au CNRS. Dans le modèle porté par le gouvernement, une fois cette part fixée, il ne reste plus qu'à adapter la valeur du point et/ou l'âge pivot pour que le système s'équilibre de lui-même. Simple comme du pilotage automatique, quoi. Quels que soient le nombre de retraités et la quantité des cotisations qu'ils auront versées au cours de leur vie, il leur revient de se partager une part fixe du PIB, déterminée à 14 % maximum. Bref, une solidarité entre anciens travailleurs.

Se caler sur l'Oncle Sam avec un petit supplément
Mais qui a bien pu inventer ce « 14 % » ? Personne, et à la fois tout le monde, ou plutôt toutes les institutions adeptes du *benchmarking* (technique marketing fondée sur

l'analyse comparative), ces repères internationaux qui finissent par imposer leurs canons à des politiques en quête d'expertise. La moyenne de l'OCDE (organisation regroupant les pays les plus riches) s'établit à 10 %, une sorte de médiane dont il ne faudrait pas trop s'éloigner. Le niveau américain se situe à 12 %, peut-être fallait-il se caler sur l'Oncle Sam avec un petit supplément « à la française ». Evidemment, Bruxelles ne manque jamais une occasion d'en rajouter. Dernièrement, le nouveau commissaire français, Thierry Breton, a bien rappelé que « les réformes des retraites [étaient] nécessaires ». Une chose est sûre, tous les documents qui font référence à ce plafond reprennent le « sixième avis » du Conseil d'orientation des retraites de juillet 2019. Problème, même dans ses projections les plus pessimistes, le niveau des retraites ne dépasse que très temporairement et très légèrement la barre des 14 %. Au final, l'objectif réel consiste à transférer le risque conjoncturel et démographique sur les retraités au moyen de la valeur du point. Et cela sans le moindre risque de déplaire aux principaux intéressés puisque c'est la faute... au taux de 14 %. A quand une limitation des profits par rapport à la richesse produite par les entreprises ? ■

**QUELS QUE SOIENT
LE NOMBRE DE RETRAITÉS
ET LA QUANTITÉ
DES COTISATIONS
QU'ILS AURONT VERSÉES
AU COURS DE LEUR VIE,
IL LEUR REVIENT
DE SE PARTAGER
UNE PART FIXE DU PIB.**

RÉFORME DES RETRAITES

Pour quelle fin de carrière ?

Reculer l'âge de la retraite risque bien de doper le chômage des seniors. Stéréotypes liés à l'âge, défiance des recruteurs, formation professionnelle déficiente et problèmes de santé les maintiennent durablement dans une zone grise avant la retraite.

Avant de décréter que l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge de la retraite sont des données incontournables autour desquelles se construira la réforme des retraites, il faudrait commencer par regarder ce qu'est la fin d'une carrière pour une grande part des salariés. C'est ce à quoi invite le référé de la Cour des comptes publié le 10 octobre dernier qui recommande à l'exécutif de se préoccuper de la situation des seniors dans le cadre de la future réforme des retraites. Car « *le retrait précoce du monde du travail correspond souvent à un phénomène de basculement dans l'inactivité en fin de carrière, après une phase de chômage et avant l'ouverture des droits à la retraite* », souligne le référé. Un phénomène qui n'a fait qu'augmenter depuis 2008.

Une trappe à pauvreté

Ce risque de basculement des seniors dans un sas de chômage avant la retraite, pourtant prévisible en raison de leur faible taux d'emploi, semble bien avoir déjà été délibérément sous-estimé en 2010 lors de la dernière réforme des retraites. Il conduit pourtant « *à des situations de fragilité financière et sociale préoccupantes* », alerte la Cour des

comptes. Or, c'est seulement en 2016, soit six ans après la réforme, que les services statistiques ont chiffré, par exemple, le surcoût du report progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal du départ à la retraite. Résultat, fin 2016, c'est un surplus d'environ 80 000 allocataires âgés de 60 et 61 ans qui ont été admis au bénéfice de revenus minimaux de solidarité comme le RSA, « *pour un surcoût estimé à environ 600 millions d'euros par an* », précise le référé. Et deux ans après, la Drees (direction des études et des statistiques des ministères sociaux) estime que 56 % des ménages composés de seniors qui ne sont ni en emploi ni en retraite perçoivent des minima sociaux, contre seulement 12 % pour l'ensemble des ménages de seniors. Il y a donc un risque avéré de trappe à pauvreté dans ces mesures visant à repousser l'âge légal ou l'âge effectif de la retraite si la question de l'emploi des seniors continue à se poser avec la même acuité. Comme il fallait le redouter, les réformes des retraites n'ont donc fait que déplacer les seniors d'un dispositif social vers un autre, en dépit des promesses de mesures spécifiques d'accompagnement. À ce sujet la Cour des comptes souligne d'ailleurs que les

plans seniors mis en place depuis la réforme des retraites de 2008 ont eu « *un bilan décevant* ».

Seniors : premières victimes du chômage de longue durée

Quelle serait donc la justification sociale d'un nouveau recul de l'âge de la retraite en tapant les salariés au porte-monnaie avec un âge pivot ou en allongeant la durée de cotisation si les seniors continuent d'être les premières victimes du chômage de longue durée ? Et ceux, aussi, qui ont le plus de difficultés à se maintenir dans l'emploi ? Obliger les seniors à rester dans le « *marché du travail* » n'a aucun sens alors que près de la moitié des salariés (52 % chez les cadres) ne sont déjà plus en activité lors de la liquidation de leur pension, parce qu'ils sont au chômage ou inaptes pour raison de santé. Les réformes des retraites précédentes ont été suivies d'une augmentation du chômage des seniors parce qu'ils continuent d'être une variable d'ajustement aux yeux des directions d'entreprise. Si les dispositifs de type FNE (préretraite en cas de licenciement) ont été supprimés, c'est, par exemple, en recourant aux ruptures conventionnelles qu'elles se séparent des seniors, notamment



Fin de carrière minée par le chômage et le cumul emploi-retraite : les seniors subissent une double peine.

des cadres devenus trop chers. « Les ruptures conventionnelles expliquent 25 % des fins de CDI pour les salariés à 2 ou 3 ans de l'âge légal de la retraite, contre 16 % pour les autres salariés », soulignait un rapport de l'association Solidarités nouvelles face au chômage, en septembre dernier.

Taux de formation des plus de 50 ans le plus faible d'Europe

Évidemment, les seniors ne sont pas tous égaux devant le risque de chômage. Ainsi le référé de la Cour des comptes qui s'appuie sur des chiffres de la Dares (service statistique du ministère du travail) montre que la situation d'inactivité est d'autant plus forte que le niveau de qualification est faible : 14 % pour le niveau bac et plus, 18,4 % pour le niveau

BEP-CAP et 23,8 % pour le niveau brevet des collèges. Inégaux, les salariés seniors le sont aussi vis-à-vis de la formation professionnelle qui devrait pourtant constituer un levier important pour leur maintien ou leur retour dans l'emploi. Or, les statistiques montrent une baisse du recours à la formation au fur et à mesure de l'avancement en âge pour les seniors en activité. La France affiche un des taux d'accès à la formation des plus de 50 ans les plus bas d'Europe et, selon le Céreq (Centre d'études et de recherche sur les qualifications), l'espérance annuelle de formation décroît avec l'âge. On voit ainsi que les entreprises ne jouent pas le jeu en matière de formation de leurs salariés, pas plus qu'elles n'ont envie de reconnaître les qualifications et les responsabilités. L'État n'est pas plus vertueux. Ainsi, au sein du service public dédié à l'emploi – selon les données de Pôle emploi – pour les entrants de l'année 2017, les demandeurs d'emploi âgés de plus de 55 ans ont un taux d'accès à la formation de 3,2 %, inférieur de 8,8 points à la moyenne des demandeurs d'emploi tous âges confondus.

Quelle vie après le boulot ?

Véritable mantra des néolibéraux, les progrès de l'espérance de vie sont invo-

qués depuis des décennies pour justifier un recul de l'âge de la retraite. En revanche, les tenants de la réforme refusent de prendre en compte « l'indicateur d'espérance de vie sans incapacité ». S'il a progressé en France en 2017 à 64,9 ans pour les femmes, il a reculé légèrement à 62,6 ans pour les hommes (selon la Drees).

Pénibilité et conditions de travail non prises en compte

Repousser l'âge de départ revient à priver les salariés du droit de vivre une retraite en bonne santé. Enfin, il faudrait aussi, dans cette réforme, s'interroger sur les conditions de travail et la pénibilité subies par ces seniors que l'on veut maintenir coûte que coûte au boulot. Car, selon l'enquête Santé et itinéraire professionnel de la Dares de 2006, entre 50 et 59 ans, environ 36 % des salariés estiment leur état de santé « moyen, mauvais ou très mauvais » et on passe à près de 45 % pour les 60 à 74 ans. On voit donc que non seulement notre pays a de grands progrès à faire en termes de taux d'emploi des seniors toujours désespérément bas, mais aussi en matière de conditions de travail, de formation et de santé.

Frédéric Dayan

56 % des ménages composés de seniors, qui ne sont ni en emploi ni en retraite, perçoivent des minima sociaux.

La NVO ouvre ses colonnes à une tribune mensuelle de l'espace confédéral dédié à la formation syndicale. Cette tribune permet d'approfondir la réflexion politique et les repères d'analyse idéologique, afin de donner des clés pour l'action aux syndiqués, militants et dirigeants. Elle présente l'offre de formations et ses conceptions. Elle propose des focus sur des thématiques et notions sociologiques, idéologiques, économiques et syndicales abordées lors des formations développées par la CGT.

Le coût et le « surcoût » du capital

Le coût du capital correspond, aujourd'hui, à la fois à un coût économique et à un coût financier. Le coût économique représente les dépenses d'investissement qui correspondent aux moyens nécessaires à la production (usines, infrastructures, biens d'équipement, matériel de production et travail productif) constituant le capital productif et, donc, le coût réel du capital. Ce coût représente 20 % des dépenses annuelles des entreprises en France. Le coût financier résulte de la rémunération des financiers et des dividendes versés aux actionnaires qui ont apporté le capital financier. Ce coût, qui ne correspond à aucun travail produit, est une rente financière indue. Il constitue une charge pour l'entreprise. On parle ainsi de « surcoût du capital ». Ce

surcoût représente 70 % des dépenses annuelles des entreprises en France, soit plus de 98 milliards d'euros. Il est décorré de l'économie réelle des entreprises. Ainsi, Engie, dont l'État est actionnaire, a reversé 2,4 milliards d'euros de dividendes en 2016, alors que son bénéfice n'atteignait que 163 millions d'euros. Ne devrait-on pas aller chercher du côté de ces milliards ceux qui manquent pour financer les systèmes de retraite et la protection sociale en général ?

Une prédation financière

La prédation financière exercée sur les entreprises pèse bien sûr, d'abord, sur leurs salariés qui subissent les suppressions d'emploi, la contraction drastique de la masse salariale, la dégradation de leurs conditions de travail, le sous-

investissement. Mais elle pèse aussi sur l'ensemble de la collectivité. Car les politiques économiques et budgétaires sont tournées depuis des années vers la satisfaction des appétits financiers. Les politiques budgétaires austéritaires successives exercent sur les classes moyennes une pression financière qui va de pair avec la régression et le dépeçage des services publics (transports, SNCF, RATP, La Poste, hôpitaux, éducation, santé, Sécurité sociale...).

L'austérité nourrit la finance

Dans une logique de désengagement de l'État, au nom de la compétitivité et au service des normes financières qu'ils établissent eux-mêmes, les différents gouvernements et les milieux financiers s'ingénient donc à tarir les recettes de l'État, à faire les poches des salariés, des retraités, des précaires, des collectivités et des territoires. À amputer les droits sociaux et à mener des politiques de régression sociale toujours plus violentes les unes que les autres.

Au débit de l'ensemble de la collectivité

Ce surcoût du capital et les normes de rentabilité financière, qui peuvent atteindre de 15 % à 30 % par an des taux de profit, ne bénéficient jamais aux salariés, ni même à la collectivité. Ce surcoût renforce, au contraire, l'exploitation des travailleurs, tout autant qu'il réfrène la mise en œuvre de projets sociaux, collectifs, solidaires, comme notre système de protection sociale. Il favorise le chômage, les délocalisations et pèse sur la création d'emplois. C'est l'action collective pour la modification des structures de la finance, du capitalisme financiarisé, pour la taxation de la rente financière et la participation des salariés à la gouvernance des entreprises qui pourrait mettre fin au surcoût du capital et permettre une juste augmentation des salaires.



NS0006

Notre prochaine tribune sera dédiée au stage « Découvrir la CGT »

6€ au lieu de 6,50€



INCLUS
DANS L'ABONNEMENT NVO

nvoboutique.fr

BERNARD ARNAULT: +32,5 MILLIARDS EN 2019



2020: DISPARITION DES CORDON-TIGES



mobilisation sociale

BlackRock, cheval de Troie de la capitalisation



Le 7 janvier, des centaines de civils, y compris des membres de la F et de la SNCF, sont entrés dans la chambre de BlackRock, à Paris.

LEO PUGH/REUTERS LUCAS

Dans le déminage médiatique de l'affaire «BlackRock», du nom du géant de la finance mondiale accusé d'être le cheval de Troie de la réforme des retraites, la macronie s'est enlisée dans la dénégation. Ainsi, au 29^e jour de grève contre la réforme des retraites, alors que la polémique ne cessait d'enfler après la décoration remise au PDG de BlackRock France, la secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances a tenté de déminer le terrain. Questionnée dans le cadre de l'émission «Bourdin Direct», sur BFM TV et RMC, quant au *lobbying* exercé par BlackRock en faveur d'un régime de retraites par capitalisation, Agnès Pannier-Runacher a démenti, en arguant que le groupe américain n'est pas un fonds de pension, mais un gestionnaire d'actifs. Argument insuffisant qui n'efface en rien le soupçon de *lobbying* et qui a amené Bourdin à l'interroger sur la Légion d'honneur décernée au PDG de BlackRock France, Jean-François Cirelli, dans la promotion du Nouvel an. Une décoration que nombre de contempteurs de la «réforme» des retraites considèrent comme «tout sauf anecdotique». Certains y voyant la preuve de connivences entre l'exécutif et le géant américain.

Milliards de dollars et Smarties
Pas de quoi déstabiliser la secrétaire d'État qui a cru minimiser l'affaire en relativisant la portée stratégique de notre pays dans les affaires de BlackRock, qui brasse 6 000 milliards de dollars d'actifs. Selon elle, au regard de ces 6 000 milliards de dollars, «le marché français, c'est une boîte de Smarties, ça ne représente rien pour BlackRock, arrêtons de croire que nous sommes au centre du monde!». Quant à la

promotion de Monsieur Cirelli, il va de soi qu'un dirigeant de cette envergure ne va pas jouer les *lobbyistes* pour gérer des Smarties. Partant de quoi, l'élever au grade de chevalier de la Légion d'honneur en plein conflit autour des retraites ne serait que «pure coïncidence».

C'est aussi la version soutenue par le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, qui s'est agacé, lui, des *fake news* autour de BlackRock. Elles n'en finissent plus de jeter la suspicion sur le gouvernement et son projet de retraite universelle dont la prétendue finalité est de doter les Français d'un système enfin juste, car fondé sur l'égalité de traitement entre tous. Loin des polémiques, le ministre a d'ailleurs formulé ce vœu solennel afin, qu'en 2020, «la politique en France revienne à la raison et quitte le terrain du fantasme».

De quoi BlackRock est-il le nom ?

Or, du fantasme au complot, il n'y avait qu'un pas que le patron du journal *L'Opinion*, Nicolas Beytout, a franchi d'une seule enjambée. Dans un tweet très commenté, l'éditorialiste s'est agacé : «Avec l'affaire BlackRock, l'information en France vient de franchir un nouveau cap dans le n'importe quoi. Le complot est partout, la suspicion règne, et l'approximation prend chaque jour davantage le contrôle des cerveaux.» Mal lui en a pris, à en juger par les centaines de commentaires à ce tweet. Toutes ces dénégations et protestations outrées de la macronie n'y ont rien fait : bien malgré eux, BlackRock est devenu le nom de cette main obscure du marché qui attend que sa bonne fortune vienne avec cette «réforme».

Nathalie Carment

Au bénéfice de l'épargne retraite

Tout arrive à point nommé. Parmi les mesures très hétéroclites du «plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises», dit «loi Pacte», adopté en avril 2019, figurait une réforme des mécanismes de l'épargne retraite. Voulu par Emmanuel Macron pour les perdants de sa «réforme» des retraites – tels que les cadres supérieurs émargeant à 120 000 euros annuels et plus –, elle vise à dynamiser des produits de capitalisation jusque-là peu prisés. Ainsi, qu'ils soient individuels (travailleurs indépendants) ou collectifs (épargne salariale ou retraite d'entreprise), leur portabilité tout au long du parcours professionnel est favorisée. Pour ce faire, tous les produits issus du champ de l'épargne retraite sont simplifiés et unifiés au sein d'un nouveau Plan épargne retraite (PER), dont la commercialisation a débuté le 1^{er} octobre 2019. Surtout, cette capitalisation à des fins d'épargne retraite est boostée par une incitation fiscale : tout versement sur le PER étant déductible du revenu imposable dans la limite de certains plafonds. D'autres dispositions, comme l'assouplissement des options de sortie, se veulent également attractives. Officiellement, ce nouveau PER doit financer l'économie réelle, en particulier les petite et moyennes entreprises. Mais qui ira le vérifier ? Qu'importe, les fonds de pensions, «à la française» ou pas, sont déjà dans les *starting-blocks*.

Christine Morel

L'UNION BANCAIRE, UN BIDE TOTAL!

C'est l'histoire d'une institution bancaire. L'Union bancaire, pourtant l'une des plus grandes fiertés de Bruxelles, avait promis mordicus que les contribuables n'auraient plus à payer pour sauver une banque en faillite sur le Vieux Continent. Mais le résultat fait peine à voir.

Rien qu'en décembre, l'Italie et l'Allemagne ont dû renflouer des banques de taille moyenne. En Italie, Banca popolare di Bari, minée par la situation économique déplorable dans le Sud, s'est vu accorder par le gouvernement une rallonge en capital de 900 millions d'euros. Outre-Rhin, deux Länder ont injecté 1,7 milliard d'euros dans la banque régionale Norddeutsche Landesbank, à l'agonie après avoir octroyé trop de crédits au secteur maritime international, en crise profonde.

En théorie, ces errements auraient dû être pris en charge par la procédure de l'Union bancaire. Celle-ci prévoit que les créanciers et actionnaires des banques sont d'abord mis à contribution, puis, dans un deuxième temps, les déposants les plus fortunés et,

enfin, un Fonds de résolution unique (FRU), alimenté par les banques, qui pèsera environ 60 milliards d'euros en 2023. Las, les Etats européens, fébriles, ne veulent pas prendre le risque de mettre le déposant lambda à contribution. Certes, les dépôts jusqu'à 100 000 € sont garantis en Europe. Mais, dans les faits, l'Allemagne refuse de placer cette garantie dans le cadre d'une solidarité européenne. Il n'y a donc pas de filet de sécurité!

Du reste, l'Union bancaire raisonne à l'envers. Plutôt que de réagir une fois les déboires financiers avérés, elle devrait mener des réformes structurelles pour prévenir les faillites, telles la séparation des activités les plus spéculatives des banques de celles bonnes pour l'économie, ou encore la taxe sur les transactions financières. C'est d'autant plus nécessaire que l'Union bancaire, même si elle fonctionnait, ne pourrait rien pour sauver des mastodontes financiers comme BNP Paribas (2 000 milliards d'euros de bilan) ou la sulfureuse Deutsche Bank (1 300 milliards), beaucoup trop gros. ■ **MATTHIAS THIÉROT**

L'ARNAQUE DES FONDS DE PENSION

Voici un peu la pierre philosophale des bien-pensants: les fonds de pension « à la française ». Politiques, économistes, banquiers, la majorité d'entre eux voit dans ces nouveaux produits d'épargne l'occasion de régler tous les problèmes. L'épineux sujet du financement des retraites? Facile, avec la capitalisation, les cadres pourront maintenir leurs futures pensions rognées par le projet de réforme. Le faible rendement des placements? Pas grave, les Français investiront en Bourse sur des actions réputées plus rémunératrices. L'influence de la finance anglo-saxonne? Terminé, avec l'épargne retraite « à la française », la veuve de Carpentras ou le dentiste de Montélimar pèseront de tout leur poids au capital des fleurons tricolores et tiendront enfin tête aux traders de la City et de Wall Street.

Dans le conte « Oui-Oui au pays des fonds de pension », les choses se passent peut-être ainsi, mais dans la vraie vie de 2020, il en va malheureusement tout autrement. D'abord, les fonds de pension investis en actions peuvent arrondir les

fin de mois mais aussi vider les bas de laine. Un investissement réalisé sur le CAC 40 en septembre 2000 quand l'indice flirtait avec les 7 000 points occasionne toujours une perte (- 13 %) par rapport aux cours actuels. Et pour cause, les crises financières s'enchaînent à un rythme effréné depuis vingt ans: krach Internet, scandale comptable d'Enron, crise des subprimes, faillite de Lehman Brothers. A ce (mé-)compte-là, mieux vaut avoir le cœur bien accroché.

Enfin et surtout, la véritable arnaque tient au supposé patriotisme, au chimérique contre-pouvoir des gentils gestionnaires français contre les méchants spéculateurs anglo-saxons, à l'illusion montée de toutes pièces de défendre le capital des belles entreprises françaises. L'industrie de la gestion d'actifs connaît une règle immuable: l'intérêt financier des clients. En cas d'OPA d'un industriel étranger pour faire main basse sur un concurrent, un fonds de pension - français, anglais ou espagnol - ne regarde pas sa nationalité mais... son carnet de chèques. ■ **FRANCK DEDIEU**



L'AUONCEMENT DE LA VIE



IL A OSÉ LE DIRE

“Quand les Etats veulent, les Etats peuvent. Arrêtons de penser que seul le marché décide.”

BRUNO LE MAIRE, ministre de l'Economie, le Journal du dimanche, 5 janvier 2020.

DE PLUS EN PLUS DE PAUVRES EN FRANCE

